

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur ROYEN Paul demeurant Rue du Bois l'Abbé 18 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue du Bois l'Abbé, 18 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°421M.

Le projet consiste en la régularisation de l'installation d'une palissade, et présente les caractéristiques suivantes :

- Palissade de 1,80 mètres de haut opaque en teinte gris anthracite ;
- Implantation de la palissade sur 25 mètres de longueur à front de voirie, retour latéral à gauche de 8 mètres jusqu'à la façade avant de l'habitation et retour latéral droit formant un angle jusqu'au coin de la façade de l'habitation, totalisant une longueur de 15 mètres ;
- 2 portails voiture sont présents sur le lot 1, un totalement opaque identique à la palissade et un second en fer forgé ajouré.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;

La demande est située dans le permis d'urbanisation n°76/05L "HOURDEAU" ; qu'elle est en écart aux prescriptions urbanistiques de celui-ci, pour les points suivants :

- Zone de recul - 2. b) Les clôtures seront établies en haies vives de 1m. de hauteur maximum ou en murets de 0,40m. de hauteur maximum. Les piliers d'entrée sont autorisés ;
- Zone de jardins - 3. d) Sauf autorisation expresse pour une autre clôture, les seules admises seront :
  - o Les haies vives de 1,50m. de hauteur maximum ;
  - o Les piquets de 1,20m. de hauteur maximum avec 1 ou 2 traverses et éventuellement une plaque contre le sol de 0,40m. de hauteur.

La palissade placée fait 1,80 mètres de hauteur, ce qui n'est pas autorisé par le permis d'urbanisation 76/05L

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/06/2026 au 02/07/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 4 juin 2026